

## Tarifs

Pour connaître votre tarif d'accueil de loisirs, munissez-vous de votre Quotient Familial CAF 2023 puis reportez-vous au tableau ci-dessous.

Tarif de l'accueil de loisirs	Tarif mini	Calcul du tarif	Tarif maxi	Tarif hors commune
Journée avec repas	2,44 €	QF CAF x 0,87 %	17,94 €	23,56 €
Demi-journée sans repas	1,05 €	QF CAF x 0,87 % x 43 %	7,71 €	10,14 €

La CAF est partenaire de la ville et apporte des aides financières sur ces dispositifs.

### *Nous souhaitons rappeler qu'il est nécessaire de bien respecter :*

- **Les horaires d'arrivée du matin et de l'après-midi** se font respectivement entre 8h45 et 9h15 et entre 13h30 et 13h45.  
Il n'y aura pas de prise en charge des enfants arrivant après les horaires indiqués
- **Les horaires de départ** se font entre 17h et 17h30. Après 17h30, un accueil péricentre sera systématiquement facturé.
- **En cas d'absence ou de retard à titre exceptionnel**, merci de prévenir l'équipe de direction concernée.

### *Contacts par téléphone*

Mairie : 02 38 79 33 50  
Maison Pour Tous Nord : 02 38 79 58 70  
Maison Pour Tous Sud : 02 38 79 58 45  
Référénts pour les vacances : 06 42 34 95 91



## Ville de Saint Jean de la Ruelle

# Enquête au centre

## DÉTECTIVES



## Accueils de loisirs

Du lundi 17 au vendredi 28 avril 2023

[www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr) -    @sjrofficiel



## Adoptez le nouvel «Espace familles» pour faciliter vos démarches

<https://espacefamillesv2.ville-saintjeandelaruelle.fr>



### Programme

#### Énigmes à résoudre

*Mystères, enquêtes, escape-game*

*Indices : détective, inspecteur, loupe, carnet, histoire, rôle, costume...*

*Animations sportives, culturelles, scientifiques, manuelles*

*Pour les vacances, mets ton costume de détective pour résoudre le mystère du centre de loisirs.*

Les projets éducatif et pédagogique, peuvent être consultés sur demande auprès du référent de ces vacances.

### 3 LIEUX D'ACCUEIL :

- **ÉCOLE FRANÇOIS-MITERRAND** pour les enfants scolarisés à François-Mitterrand et Paul-Bert. Entrée : Restaurant scolaire 5, rue Françoise-Giroud.
- **CENTRE SUZANNE-LACORE** pour les enfants scolarisés à Jules-Lenormand et à Paul-Doumer. Entrée : 39, rue Jules-Lenormand.
- **ÉCOLE LOUIS-ARAGON** pour les enfants scolarisés à Jean-Moulin et Louis-Aragon. Entrée : 1, rue des Opalines.

En cas de modification nécessaire, une information vous sera communiquée par mail ou téléphone.

Les enfants pourront être emmenés sur des lieux d'activités différents selon les jours.

#### POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS :

**Accueil (de 8h45 à 17h30)** avec des possibilités d'accueil en **après-midi sans repas (13h30 - 17h30)**.

**Un service d'accueil avant et après centre de loisirs est proposé de 7h à 8h45 et de 17h30 à 18h30 sur le même site.**

### Préinscriptions | réservations

*jusqu'au lundi 27 mars 2023 à 8h (dans la limite des places disponibles)*

- Via l'espace familles : <https://espacefamillesv2.ville-saintjeandelaruelle.fr>
- Sur Internet : en téléchargeant le formulaire sur [www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr)
- Par courriel en envoyant le présent bulletin à : [loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr](mailto:loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr)
- Par courrier en transmettant en mairie (71, rue Charles-Beauhaire 45140 Saint Jean de la Ruelle) le présent bulletin.
- Par dépôt en mairie ou dans la Maison pour tous de votre choix.
- Une permanence aura lieu en mairie **le samedi 25 mars**.

Les réservations par Internet et par courrier seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les réservations, une fois déposées auprès du service et dans la limite des places disponibles, ne pourront être ni modifiées ni annulées et seront facturées (même en cas d'absence maladie).

**Aucun enfant ne sera accepté sans inscription préalable.**

**IMPORTANT : Si vous avez activé votre espace familles, ne transmettez pas le document papier.**

**IMPORTANT : Si vous avez activé votre espace familles, ne transmettez pas le document papier.**

**Bordereau de réservation** (dans la limite des places disponibles)  
À transmettre au plus tard le lundi 27 mars 2023 à 8h.

**Bordereau de réservation** (dans la limite des places disponibles)  
À transmettre au plus tard le lundi 27 mars 2023 à 8h.

- Je soussigné(e), Madame, Monsieur (nom, prénom) .....
- Responsable légal(e) de l'enfant (nom, prénom) .....
- Date de naissance : ..... / ..... / ..... École .....
- Téléphone : ..... • courriel : .....
- N° d'allocataire (CAF ou MSA) : .....
- Nom, prénom et téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence : .....
- **Uniquement en cas de troubles de santé** de mon enfant (handicap, pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies...), je sollicite la prise en charge adaptée de mon enfant

- Je soussigné(e), Madame, Monsieur (nom, prénom) .....
- Responsable légal(e) de l'enfant (nom, prénom) .....
- Date de naissance : ..... / ..... / ..... École .....
- Téléphone : ..... • courriel : .....
- N° d'allocataire (CAF ou MSA) : .....
- Nom, prénom et téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence : .....
- **Uniquement en cas de troubles de santé** de mon enfant (handicap, pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies...), je sollicite la prise en charge adaptée de mon enfant

**Je souhaite inscrire mon enfant au centre de loisirs pendant les vacances de printemps du 17 au 28 avril 2023**

**Je souhaite inscrire mon enfant au centre de loisirs pendant les vacances de printemps du 17 au 28 avril 2023**

Accueil

	AVRIL 2023	
Merci de cocher les semaines	du 17 au 21	du 24 au 28
Après-midis sans repas		
Journées avec repas		
Accueil avant centre		
Accueil après centre		

Accueil

	AVRIL 2023	
Merci de cocher les semaines	du 17 au 21	du 24 au 28
Après-midis sans repas		
Journées avec repas		
Accueil avant centre		
Accueil après centre		

L'accueil de loisirs fonctionnera les deux semaines : du 17 au 28 avril, avec une inscription uniquement à la semaine complète pour maintenir des groupes fixes dans le cadre des préconisations formalisées depuis la crise sanitaire.

L'accueil de loisirs fonctionnera les deux semaines : du 17 au 28 avril, avec une inscription uniquement à la semaine complète pour maintenir des groupes fixes dans le cadre des préconisations formalisées depuis la crise sanitaire.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées, y compris les sorties extérieures.

Je suis informé(e) que mes réservations, une fois déposées auprès du service et dans la limite des places disponibles, ne pourront être ni modifiées ni annulées et me seront facturées (même en cas d'absence maladie).

Date : ..... Signature



J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées, y compris les sorties extérieures.

Je suis informé(e) que mes réservations, une fois déposées auprès du service et dans la limite des places disponibles, ne pourront être ni modifiées ni annulées et me seront facturées (même en cas d'absence maladie).

Date : ..... Signature

